

Image not found or type unknown



Indemnisation des astreintes dans la fonction publique hospitalière

Par **wiledoux**, le **24/05/2008** à **05:55**

quel est notre recours en cas de non application par l'hôpital du décret n° 2003-507 du 11 juin 2003 précisant l'indemnisation des astreintes ?
Situation existance depuis 2003 et pas de justification du paiement au rabais de nos heures auprès des services de paie.
que sommes nous en droit de réclamer ?
Y a-t-il des cas de jurisprudence ?
Merci de l'aide que vous pourrez nous apporter